

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 32 (1924)

Heft: 1

Artikel: L'usage des stupéfiants

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-974097>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Secrétariat central a été chargé de faire toutes démarches utiles à cet effet et de chercher à remédier, dans le nouveau modèle, aux inconvénients des anciens diplômes. Il s'agit de savoir quelle est la portée financière de cette innovation.

8. *Nouveaux articles en vente.* Le Secrétariat fournit des plaques émaillées pour postes de samaritains, au prix de fr. 6. Il met aussi en vente les Manuels pour samaritains et pour gardes-malades publiés par le D^r de Marval, à des prix de faveur.

Pour tous les autres articles, prière de lire le premier numéro du *Samariter* — *Le Samaritain*.

9. *Divers.* Le Comité central s'est encore occupé des cours, des moyens d'enseignement, des rapports avec la Société militaire sanitaire, des conférences, diapositifs à prêter, etc.

Olten, le 7 décembre 1923.

Le Secrétaire central: A. Rauber.

L'usage des stupéfiants.

Chacun sait plus ou moins bien ce que l'on entend par « stupéfiants ». Ce sont des poisons qui, comme l'opium, la morphine, l'héroïne, la cocaïne et d'autres, engendrent chez ceux qui en font un usage régulier un besoin d'en prendre toujours davantage, une habitude impérieuse qui ne cède ni devant les menaces du médecin, ni en présence des reproches de parents ou d'amis. D'honnêtes gens, victimes d'un de ces poisons, peuvent devenir des voleurs — même des assassins — dans l'unique but de satisfaire à leur passion et d'obtenir la drogue dont ils ne veulent et dont ils ne peuvent plus se passer, parce qu'ils en sont devenus les esclaves.

Certes, l'usage des stupéfiants est ancien, mais le mal a pris ces dernières années une telle extension qu'on ne peut plus rester indifférent aujourd'hui à ce danger public. Tous les pays du monde en sont atteints, et les gens qui prétendent que les stupéfiants ne font pas de ravages en Suisse se trompent. Qu'on s'informe auprès des médecins et des tribunaux de nos grandes villes, à Bâle, à Berne, à

Lausanne, à Zurich, à Genève, et l'on sera édifié!

La consommation pour les usages médicaux est minime; un médecin d'un des grands hôpitaux de Londres, ayant en moyenne 8000 pensionnaires par année et dont la polyclinique s'occupe de près de 130 000 malades externes, a calculé que la quantité de morphine qu'il emploie ne dépasse pas 150 grammes.

Si, laissant de côté les pays d'Extrême-Orient où l'usage de l'opium est malheureusement admis par les autorités, où cette drogue est officiellement délivrée au public dans des débits patentés, où on la vend aussi dans les « fumeries d'opium », nous examinons les statistiques européennes concernant la consommation de l'opium, nous trouvons les chiffres suivants:

Par tête de population, l'Italie consomme chaque année 0,064 gr.; l'Allemagne 0,130; la France 0,194; la Hollande 0,226. La Suisse pourrait se placer entre la France et l'Allemagne, mais notre pays ne fait pas de statistique sur l'opium. Aux Etats-Unis, la consommation est énorme et atteint 2,332 gr. par tête et par an; et cependant l'Amérique possède

des lois draconiennes sur la vente illicite des stupéfiants. Malgré ce contrôle sévère, l'usage des narcotiques y est en progrès constant, c'est dire que la législation est restée impuissante devant ce fléau.

« Au printemps de l'année 1920, lisons-nous dans un article qui traite de cette question, le service d'hygiène de la ville de New-York fonda une clinique réservée au traitement des victimes des stupéfiants. Aussitôt les malades affluèrent par milliers et des constatations importantes furent faites. C'est ainsi que fut complètement réfutée l'assertion si accréditée que l'habitude des stupéfiants a d'ordinaire pour origine des prescriptions médicales inconsiderées. On trouva naturellement quelques cas où l'administration trop prolongée de morphine ou d'héroïne avait donné naissance à l'habitude malade de ces remèdes. Mais c'est là l'exception. La source du mal est ailleurs : elle réside dans l'initiation délibérée et systématique des jeunes gens par les fraudeurs et les colporteurs de stupéfiants. Dans la chaîne internationale qu'a enroulée autour du monde la coalition des gens intéressés au trafic des stupéfiants, ils sont de bien modestes maillons. Mais ce menu fretin qui travaille pour de puissants patrons, occupant un rang social élevé, accomplit son œuvre pernicieuse dans tous les pays du monde sans exception.

L'enquête a prouvé qu'à New-York un tiers de ceux qui s'adonnent à l'opium et à ses dérivés en ont acquis l'habitude avant l'âge de vingt ans ; la moitié d'entre eux sont contaminés avant l'âge de vingt-cinq ans. » — Et plus loin :

« Un autre fait important révélé par les observations enregistrées à l'Hôpital de New-York est l'impossibilité de guérir ces malheureux. Tous les malades qui étaient disposés à se faire soigner furent admis à l'hôpital ; après plusieurs semaines

de traitement, ils sortaient guéris en apparence, mais 90 % d'entre eux retombèrent dans leur vice au bout de vingt-quatre heures, et les autres suivirent bientôt. Pourquoi ? Parce qu'après avoir été habitués à obtenir la drogue de façon illicite, par l'entremise d'agents secrets, ils étaient, dès leur sortie de l'hôpital, relancés par ceux-ci et aussitôt sollicités, tentés à nouveau. Les trafiquants, qui n'ont d'autre but que de gagner de l'argent, ne laissent pas leurs adeptes s'éloigner. Ces malheureuses victimes absorbent de 15 à 60 « grains » (de 1 à 4 grammes) en vingt-quatre heures ; l'un d'eux — triste record — allait jusqu'à en prendre 125 « grains » (huit grammes) journellement. On le voit, ce sont là tous de bons clients. Impossible de laisser se perdre une source de profits aussi avantageuse ; impossible de permettre à ces infortunés de guérir. Le trafiquant travaille consciencieusement. Tout d'abord il fait l'initiation de sa future victime, de façon à créer pour sa marchandise un débit certain ; puis ces pêcheurs en eau trouble resserrent leurs filets et veillent à ce que nulle proie ne leur échappe. »

En présence de faits pareils, l'opinion publique s'est émue ; la Société des Nations a nommé une « Commission de l'opium » qui cherche à enrayer la production et à établir une législation uniforme pour tous les pays, destinée à arrêter le trafic illicite des stupéfiants. On a prétendu que des intérêts personnels sont en jeu chez nous et que c'est pour cette raison que la Suisse n'a pas encore ratifié la « Convention de l'opium » ; nous n'en voulons rien croire et souhaiter que la Confédération ratifie bientôt la Convention dans le but de délivrer l'humanité d'un fléau qui doit être combattu par tous les moyens possibles et dans tous les pays.